



FEDERATION FRANÇAISE DU MILIEU MONTAGNARD

Association fondée en 1978 sous l'appellation Fédération Française de la Moyenne Montagne

Siège national : 18, rue Saint Polycarpe 69001 LYON Tél. 04 78 39 49 08

Site : www.ffmm.net Courriel : secretariat@ffmm.net

Accueil des mineurs

L'association qui accueille 7 mineurs et plus, non accompagnés d'un parent jusqu'au 4° degré, est assujettie à la réglementation concernant "l'accueil des mineurs avec ou sans hébergement dans un centre de vacances ou de loisirs".

Un animateur, bénévole ou diplômé d'État, qui encadre des mineurs en l'absence d'un parent jusqu'au 4° degré, est personnellement responsable civilement et pénalement de ces mineurs.



Quel que soit le nombre de mineurs accueillis, l'association a tout intérêt à faire signer une autorisation aux parents par laquelle ils autorisent leur enfant à participer aux activités de l'association et précisent les affections ou traitements de l'enfant.

L'autorisation parentale ne peut servir de "décharge" au bénéfice de l'association, toute décharge étant nulle en droit. Pour des informations plus complètes, consulter le site www.jeunes.gouv.fr



[Modèle d'autorisation parentale](#)